**Les horaires :**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
| 7h45-8h50 | Accueil CEL | Accueil CEL | Temps périscolaire | Accueil CEL | Accueil CEL |
| 8h50-9h00 | Accueil | Accueil | Temps périscolaire | Accueil | Accueil |
| 9h00-12h00 | Enseignement | Enseignement | Temps périscolaire | Enseignement | Enseignement |
| 12h00-13h20 | Restauration | Restauration | Temps périscolaire | Restauration | Restauration |
| 13h20-13h30 | Accueil | Accueil | Temps périscolaire | Accueil | Accueil |
| 13h30-16h30 | Enseignement | Enseignement | Temps périscolaire | Enseignement | Enseignement |
| 16h30-17h30 | Accompagnementscolaire | Accompagnementscolaire | Temps périscolaire | Accompagnementscolaire | Accompagnementscolaire |
| 17h30-18h30 | CEL | CEL | Temps périscolaire | CEL | CEL |

Le contenu et les horaires exacts des accompagnements scolaire et périscolaire sont à ce jour à déterminer (études, Coup de pouce, CEL,…)

RENTREE SCOLAIRE :

Lundi 3 septembre 2018

**Bienvenue**

**à l’école élémentaire**

**Henri Martin**

Ecole élémentaire Henri Martin

325 rue Gabriel Péri

**92700 Colombes**

**Téléphone: 01 42 42 81 40**

**Mail :** **0921689l@ac-versailles.fr**

Site internet :

 <http://www.ec-martin-colombes.ac-versailles.fr>

**Quelques réponses à vos questions**

* Quand aura lieu la réunion de classe ?

Les enseignants réunissent les parents d’élèves de leur classe en début d’année. Cette réunion est très importante pour prendre connaissance du programme de la classe de votre enfant et de son fonctionnement. La date sera prévue le 11/09. Si un changement advient, il vous sera communiqué par le biais du cahier de correspondance **(cahier jaune).**

* Comment communique-t-on avec les enseignants?

Le cahier de correspondance (cahier jaune) permet la liaison entre la famille et l’école ; c’est l’instrument de communication privilégié. Vous pouvez y noter les demandes diverses à l’attention de l’enseignant de votre enfant (demande de rendez-vous...) ou de la direction, joignable également par mail (**0921689l@ac-versailles.fr**). Vous y trouverez les informations utiles diffusées par l’école. Ce cahier doit être consulté tous les jours**.**

* **Doit-on acheter un manuel ?**

Les livres et cahiers d’activités sont fournis par l’école. La liste des fournitures sera distribuée aux élèves de Grande section en juin et sera en ligne sur notre site Internet : <http://www.ec-martin-colombes.ac-versailles.fr>

* Y aura-t-il des devoirs à la maison ?

Les apprentissages se font en classe ; les devoirs en CP consistent principalement en une relecture des sons, mots puis textes courts vus en classe. Ils peuvent être faits en étude surveillée. Les devoirs sont importants car ils donnent des habitudes de travail aux enfants et vous permettent de suivre leurs progrès.

* Les CP font-ils du sport ?

Comme tous, les élèves de CP bénéficient d’une ou plusieurs séances de sport hebdomadaires. Ces activités sont obligatoires : les élèves ne peuvent en être dispensés que sur certificat médical.

* Et si mon enfant a des difficultés à apprendre ?

En cas de difficultés ponctuelles dans les apprentissages, l’enseignant de votre enfant pourra vous proposer de le faire participer à des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC). Il sera alors accueilli par un enseignant, dans un petit groupe, sur une période déterminée par l’enseignant de la classe et à des horaires fixes (le matin avant l’école ou le midi ou le soir après l’école). Votre accord signé est obligatoire.

Dans d’autres cas de difficulté, votre enfant peut être pris en charge par le R.A.S.E.D. (Réseau d’Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) constitué d’un psychologue scolaire et d’enseignant(s) spécialisé(s) qui prendra contact avec vous.

Par ailleurs, votre enfant peut-être proposé au club « Coup de Pouce », ce dispositif est géré par la mairie et apporte une aide aux enfants pour entrer dans la lecture.

Vous trouverez sur le site internet de l’école d’autres informations complémentaires.

* Je suis en retard pour venir chercher mon enfant à 16h30. Que se passe-t-il ?

Vous devez impérativement prévenir l’école (**01 42 42 81 40**) ; si le retard est supérieur à 15 minutes, votre enfant sera dirigé vers l’étude surveillée ou le périscolaire. Vous pourrez donner le nom d’amis ou de parents à l’enseignant en début d’année (à préciser sur la fiche de renseignements) ; ils seront les seuls autorisés à récupérer votre enfant en cas de retard.

* Comment se déroule l’étude surveillée ?

De 16h30 à 17h30, une étude peut accueillir votre enfant. Elle est encadrée par des enseignants. Un temps de récréation est prévu de 16h30 à 16h45 (il faut fournir un goûter). Puis un temps est consacré aux devoirs de 16h45 à 17h30. L’inscription se fait auprès de la mairie. Après 17h40, les enfants sont confiés au CEL jusqu’à 18h30.

Même si votre enfant est inscrit à l’étude, il est nécessaire, tous les soirs, de vérifier avec lui le travail fait.

* Comment inscrire mon enfant à la Cantine ?

L’inscription à la cantine se fait en mairie. Chaque jour, un appel des enfants mangeant à la cantine est effectué dans la classe. Les CP mangent au self comme l’an passé. Ils vont ensuite dans la cour de récréation. La cantine est un service municipal encadré par des animateurs. Les menus sont affichés à l’entrée de l’école. Vous pouvez également les consulter sur le site de la mairie (Attention : concernant la tarification, il est important de se renseigner en mairie).

* Représentants des parents et Conseils d'Ecole.

En début d’année, les deux parents votent pour élire leurs représentants au sein du conseil d’école. Ce conseil se tient chaque trimestre. Sont présents : le directeur, les enseignant(e)s, un représentant du Maire et les parents élus dans chacune des associations de Parents d’élèves. Lors de ce conseil, les aspects pédagogiques sont abordés mais également tous les points concernant la vie de l'école.

N’hésitez pas à faire part de vos remarques, suggestions et questions auprès des parents élus. Leurs coordonnées vous seront communiquées après les élections (mi octobre).

* **Livret d’évaluation**

Le livret d’évaluation de l'élève est fourni aux parents plusieurs fois par an, il permet de faire le point sur les compétences acquises et celles restant à consolider. Au mois de décembre, les parents sont invités à l’école pour une remise individuelle du livret du 1er trimestre. Les enseignants sont disponibles pour rencontrer les parents sur demande.

* Coopérative scolaire

L'école est affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE). La participation à la coopérative est totalement facultative et son montant est laissé à la libre appréciation des parents. L'argent collecté permet notamment de financer des sorties, l'achat de petit matériel, les fêtes... La coopérative est aussi un outil de solidarité.

* Assurance scolaire

Une assurance **responsabilité civile** (qui couvre les accidents dont votre enfant serait responsable) **et individuelle accident** (qui couvre votre enfant) sont indispensables et conditionnent la participation de votre enfant aux sorties et activités à l'extérieur de l'école. Une attestation vous sera demandée, pour ces deux assurances, en début d’année.